25-FEB-2008 Avis de modification

ProTurf® Fongicide granulaire V chloronèbe

• Empêche et contrôle le pythium et la moisissure grise des neiges

COMMERCIAL

Avis de modification

GARANTIE: chloronèbe 6,25 %
Avertissement, contient l'allergène noix ou leurs coques.
N° D'HOMOLOGATION 11466 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu net: 14,86 kg

Avis de modification

Nu-Gro PR Inc., 10 Craig St., Brantford, ON N3R 7J1 Agrium Advanced Technologies RP Inc.

ProTurf® est une marque de commerce déposée utilisée avec l'autorisation de The Scotts® Company

MODE D'EMPLOI

TAUX RECOMMANDÉ: 14,86 kg/1 000 m²

TAUX DOUBLE : 29 kg/1 000 m²

Utilisation sur des zones d'herbe à gazon

Dans le cas des verts et des alleés, appliquer sur le feuillage humide le matin ou le soir. Asperger légèrement juste avant que la circulation ne reprenne, pour éviter que le produit soit ramassé par les chaussures, les balles de golf, ou l'équipement d'entretien.

Prévention du pythium – appliquer le TAUX RECOMMANDÉ sur le feuillage humide lorsque des températures élevées et l'humidité favorisent la croissance. Répéter à des intervalles de 5 à 7 jours tant et aussi longtemps que ces conditions climatiques continuent.

Suppression du pythium – appliquer le TAUX RECOMMANDÉ sur le feuillage humide dès la première détection de maladie; répéter à des intervalles de 5 à 7 jours pendant les conditions de température élevée et d'humidité.

En cas d'atteinte grave, épandre à la DOUBLE DOSE sur du feuillage mouillé, et continuer à épandre à la DOSE CONSEILLÉE tous les 5 à 7 jours par temps chaud et humide.

Lorsqu'il s'agit de la première semence, appliquer au TAUX RECOMMANDÉ après avoir semé; dès l'apparition des premiers signes de maladie, appliquer sur le feuillage humide de l'herbe fraîchement germée, et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les signes de maladie persistent.

En traitant pour supprimer le pythium, ne pas fertiliser ni arroser à fond avant d'avoir arrêté le cours de la maladie; le contact prolongé avec le feuillage augmente l'efficacité.

La moisissure grise des neiges – appliquer au TAUX RECOMMANDÉ sur le feuillage sec ou humide avant la première bonne bordée de neige (en début d'hiver). Répéter à la mi-hiver s'il n'y a pas de neige sur le gazon. Un dernier traitement vers la fin de l'hiver alors que la neige fond, prolonge la protection.

Dans les régions où le sol est couvert de neige pendant tout l'hiver, appliquer au TAUX DOUBLE avant la première neige et le TAUX RECOMMANDÉ lorsque la neige fond au printemps.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau courante pendant 5 à 10 minutes et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau. Éviter de respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Ne pas faire paître ni nourrir les bestiaux à partir des zones traitées. Ne pas contaminer l'eau en éliminant les eaux de nettoyage des appareils.

ÉLIMINATION: Verser le contenu entier du récipient dans l'applicateur. Rendre le récipient inutilisable pour tout autre application. Mettre le récipient au rebut en accord avec les réglements provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette, de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Ajustages recommandés pour l'épandeur

Pour assurer une bonne distribution, calibrer l'épandeur avant l'application 14,86 kg traite 1 022 m² au TAUX RECOMMANDÉ (Utiliser 14,86 kg/1 000 m²) 14,86 kg traite 511 m² au TAUX DOUBLE (Utiliser 29 kg/1 000 m²)

ÉPANDEUR	VITESSE AU SOL	LARGEUR COUVERTE	AJUSTAGES D'ÉPANDEUR	
			RECOMMANDÉ	DOUBLE
Épandeur à chute ProTurf®	5 km/h	Faire chevaucher les roues	6	8
Épandeurs rotatifs ProTurf®				
R-7, R7X	5 km/h	2,4 m	G	K
R-8, R8-A	5 km/h	2,7 m	M	Q
(cône 8)				
Modèles Lely	7 km/h	4,6 m	4 ½ III	6 III
– WTR et WFR				
Lely – HR	450 tr/min.	4,9 m	4 ½ III	6 III
(modèle PTO)	à 7 km/h			

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))